TRÉLAZÉ La future prison encore critiquée

À quelques jours des résultats de l'enquête des commissaires, l'opposition municipale critique l'absence de débat sur la nature de ce nouveau projet.



Si Boris Battais, chef de file de minorité municipale de Trélazé, se dit favorable à un nouvel équipement pour remplacer la vétuste prison d'Angers, il émet de nombreuses réserves sur le projet de centre pénitentiaire, résultat de la politique répressive et punitive au détriment d'une politique de réinsertion.

Le centre pénitentiaire de Loire-Authion/Trélazé déjà sorti de terre et en fonctionnement pour l'intelligence artificielle. Or, aucun permis de construire n'a encore été autorisé. Et des voix dissonantes se font entendre alors que les commissaires-enquêteurs doivent rendre les résultats de leur enquête sur ce projet dans quelques jours.

À Trélazé, l'opposition municipale a décidé de donner de la voix, en ne jouant pas les béni-oui-oui. « Nous sommes favorables à la construction d'un nouvel équipement afin de remplacer l'actuelle prison d'Angers, rappelle, tout de go. Boris Battais, chef de file de minorité municipale de Trélazé. L'établissement est vétuste, les conditions de détention et de travail y sont indignes et inacceptables.»

Une décision de l'État qui tombe du ciel » GILLES ERNOULT Élu de la minorité municipale à Trélazé

Les élus de l'opposition fustigent surtout un projet de centre pénitentiaire bien éloigné du premier projet, représentant un coût abyssal et impactant celles et ceux qui vivent sur le territoire. « Il n'y ajamais eu de débat, tonne Gilles Ernoult, élu de la minorité. Il s'agit d'un tout de passepasse, une décision de l'État qui tombe du ciel. Et les communes devraient donc appliquer sans rien dire ? »

Le projet de prison visait à reconstruire la maison d'arrêt d'Angers sur le site de la Bodinière à Angers. Il s'agissait de créer 450 places de détenus. Le conseil municipal de Trélazé avait, en 2014, voté à l'unanimité ce projet. Mais, en 2021, le Garde des Sceaux a annoncé la construction d'un centre pénitentiaire, qui devrait finalement accueillir 850 détenus.

« Pour nous, le cœur du problème est d'abord dans la nature même du projet : démesuré !, gronde Boris Battais. Ce projet déshumanisant va à l'encontre de ce que nous sommes en droit d'attendre d'une société moderne. Ce projet de centre pénitentiaire est avant tout le fruit d'une politique répressive et punitive qui préfère enfermer au lieu de privilégier les politiques de réinsertion. »

La minorité appuie son discours en citant l'association les 3 C (Crémaillère, Chesnaie, Calais), des riverains directement concernés par le projet de centre pénitentiaire, et par une lettre ouverte du 8 octobre dernier rédigée par l'observatoire français des prisons à l'attention du Garde des Sceaux. Dans ce courrier, l'Observatoire international des prisons (OIP) appelle entre autres à « des politiques pénales et pénitentiaires radicalement alternatives ».

« Il n'y a aucune vision politique, regrette Julien Fagault, élu de la minorité et secrétaire du parti communiste de Trélazé. Au contraire, les communes sont en train de calculer les effets d'aubaine potentiels. Est-ce que les élus locaux doivent être les relais de la politique nationale répressive et punitive ? Politiquement, c'est une erreur. »

« L'État aurait déjà tout décidé et donc il faudrait exécuter ses souhaits ? À quoi servons-nous alors nous élus locaux ? Comme les habitants, nous sommes mes premiers concernés par ce projet de centre pénitentiaire qui va impacter notre vie quotidienne, commente Gilles Ernoult. Nous ne sommes pas des élus prêts à accepter bêtement ce qui vient d'en haut, surtout quand les choix ne nous semblent pas bons. Dans une démocratie, on est en droit de s'y opposer et de le faire savoir. »

Les membres de la liste d'opposition Trélazéen.n.es agissons ensemble ont prévu d'organiser début décembre une réunion publique qui abordera le centre pénitentiaire. Aucune date précise n'a encore été avancée.

Station de ferroutage : « Ce site n'est pas adapté »

Sous les pieds des habitants, des passants et des automobilistes, un véritable gruyère s'est créé à Trélazé. Durant des siècles, la cité a sorti des millions de tonnes d'ardoise. Il reste encore des vestiges en surface comme des chevalements en acier. Des centaines de kilomètres de galeries persistent sous terre, aujourd'hui inondées.

Certains secteurs de la cité ardoisière sont classés en aléas faibles, moyens ou forts à la fois sur la carte de prévention des risques miniers et surtout sur le plan de prévention des risques éboulements. Ces plans sont régulièrement mis à jour par la préfecture. Et le projet de station de ferroutage aux Ardoisières soulève de nouvelles interrogations.

« Nous ne sommes pas opposés au ferroutage »

« Nous ne sommes pas opposés auferroutage, insiste Boris Battais, chef de file de minorité municipale de Trélazé. Cependant, est-ce que le site est adapté à une telle structure ? » Ce projet consiste en la réalisation d'un hub multimodal avec raccordement au réseau SNCF, avec 90 000 transbordements par an soit 20 trains aller/retour par semaine. La plateforme de stockage de douze hectares pourrait accueillir 43 000 m³ de stockage.



Un projet de hub multimodal avec ferroutage est prévu sur le secteur des anciennes ardoisières. Photo: Archives CO-Josseun Clair

Lors du conseil municipal de Trélazé, le maire Lamine Naham avait taclé l'opposition en évoquant des études complémentaires. La minorité soutient ses critiques. « Nous appelons à la plus grande vigilance, continue Boris Battais. Moins de poids lourds sur les routes, c'est très bien mais cela signifie qu'ils vont tous converger ici. Or, nous savons que la route a été solidifiée quand le percement de la pénétrante a été créé dans les années 90. »

Le sujet, lui aussi hautement politique, est aux mains d'Angers Loire Métropole, propriétaire du terrain et qui bénéficie de la compétence économique. « Nous faisons toute confiance aux études du bureau de recherche géologique et minière, assure Gilles Ernoult, élu de la minorité. Mais on ignore que certaines zones de ce site sont classées en aléas moyens et forts. »

Ces élus estiment que « ce site n'est pas adapté à ce genre d'activités » et privilégient « un développement durable et humain », destiné à valoriser ce patrimoine naturel.